

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	46	43

SEANCE DU
22 JUIN 2023

Date de convocation du Comité Syndical
16 juin 2023

Date d'affichage de la convocation au siège
16 juin 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46
Nombre de délégués ayant voté pour : 47
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 22 juin 2023 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle de l'Ancien Marché de Randan, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. David GAYET est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CAZALS Jean-Claude, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, MAUBLANT Alain, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, BIONNIER Cédric, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, GONZALEZ Cyril, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GAYET David, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédérick, MAS Gilles.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, SOALHAT Didier.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LOCUSSOL Jacques, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s) :

- Mme Joëlle ROUSSELET donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2023-27 : Autorisation de signature de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée ZI 31 pour la construction d'un pôle de valorisation sur la commune de Riom

Le Président rappelle que le comité syndical du SBA a adopté un schéma directeur des déchèteries lors de son assemblée du 8 novembre 2018. Dans ce cadre, il est prévu la création d'un pôle de valorisation des déchets et d'une recyclerie sur le bassin urbain de Riom.

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'il convient de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain de 8 260 m² appartenant à Mme Anne-Marie MONTEL.

Cette acquisition a pour objectif de moderniser l'actuelle déchèterie de Riom.

L'agrandissement du site permettra le déploiement d'un nouveau pôle de valorisation des déchets doté d'une végétation et d'un espace dédié à l'économie circulaire et la construction d'une recyclerie.

Après discussion avec la propriétaire du terrain, il a été arrêté un prix d'acquisition pour un montant 160 000,00 € (soit environ 19,37 euros/m²) auxquels il conviendra d'ajouter les frais légaux.

Le Président précise que cette acquisition ne se concrétisera que :

- sous réserve des résultats d'une étude de sol complémentaire,
- à la condition que le plan local d'urbanisme autorise la construction d'un pôle de valorisation et d'une recyclerie sur la parcelle suscitée.

Le Président propose au Comité Syndical :

- d'acquérir la parcelle cadastrée YI 31 d'une superficie de 8 260 m².
- d'accepter l'acquisition de cette parcelle au prix de **160 000,00 €**.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé Vice-Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : **ACCEPTE** d'acquérir, auprès de Mme Anne-Marie MONTEL, la parcelle figurant au cadastre de la commune de Riom sous la référence ZI n°31, d'une superficie de 8 260 m²

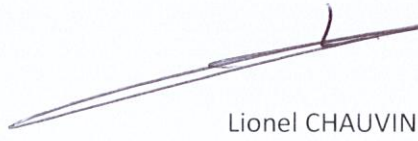
ARTICLE 2 : **ACCEPTE** l'acquisition de cette parcelle au prix de **160 000,00 €**.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230622-DEL2023-27-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023